



Rapport à transmettre par
l'officiel de la rencontre à
la ligue gestionnaire de la
compétition

FEUILLE DE MATCH

Date de la
rencontre

11.11.18

Club organisateur

RC Thierache

Tél. : 03 23 98 16 75

Compétition

1^{er} 2^e Série

Poule

COMPOSITION DES ÉQUIPES

OBLIGATION d'encercler les numéros des joueurs remplacants autorisés à évoluer aux postes de 1^{er} ligne et
d'indiquer en marge (sauf catégories C, C' et D) leur capacité à évoluer aux postes de « pilier gauche » (G), « talonneur » (T) et « pilier droit » (D)

A Équipe : RC Thierache

B Équipe : Local Marquette

N°	NOM (lettres capitales)	N° de licence	2 ^e ass.
①	WAHLERIN Xavier	198709112856	
②	ROUSET Jordan	198511090518	
③	BAANQUET Louis	1995101182347	
4	OMZIAK Florent	1991111155038	
5	SAUWALÉ Romain	1996041679453	
6	TANNEREAU Frédéric	1996061325063	
7	HARTEL Adrien	1993111151528	
8	DVAL Arnaud	2000011531987	
9	DRUART Boris	1991091426583	
10	GRENNAUD MATHIAS	1994111463318	
11	DEVIN Jules	1996081110104	
12	FALCONEAU Jean	1995031184733	
13	PAULIET Guillaume	1996111325030	
14	DEBRUN Quentin	1990021584967	
15	RICHET Corentin	1995081518021	
16	THIERRY Bertrand	1986121593299	
17	CAILLER Romain	1991091636723	
18	CAZIER Gaspard	1988071633116	
19	COUPEREZ Jonathan	1980011505985	
20	NETTER Paul	1991091551297	
21	SORRENTINI Romuald	1993011109747	
22	DAVALDI Arnaud	19980416998X9	
23 ⁽¹⁾			

N°	NOM (lettres capitales)	N° de licence	2 ^e ass.
①	Verheyen J	1981051666118	
②	Bouchet E	1992041434027	
③	Boddart M	1986021037885	
4	Recoboy M	1991121057599	
5	Delanney G	1989071085166	
6	Bonnecor L	1992031154123	
7	Alphon S	1995051184940	
8	Ferry S	1992011154580	
9	Vocaille M	1987081102446	
10	Broussart L	1995121692283	
11	Hender B	1999031835639	
12	De lau L	1997021310839	
13	Delbagny Q	1993071163695	
14	Tinel M	1996021194155	
15	Rasseney T	19960311188452	
16	Delaplace S	1991071592880	
17	Bailler P	1982021974024	
18	Greliez M	199111152537	
19	Perron G	1992111082581	
20	Bonamy B	19970729500886	
21	Pivion T	1998091035735	
22	Bayart D	1997101949232	
23 ⁽²⁾			

Capitaine N° 7 Total

Capitaine N° 9 Total 22

(1) Cf. Article 223 des RG « autorisation de pratiquer le rugby dans une seconde association »
(2) Uniquement dans les compétitions de catégories A-B

PERSONNES ADMISES SUR LE BANC DE TOUCHE

(4 maximum - si 5^{ème} personne, obligatoirement 1 médecin)

A	NOM (lettres capitales) et Prénom	N° de licence	B	NOM (lettres capitales) et Prénom	N° de licence
Entraîneur(s)	BOUDET Stéphane	1967051026729	Entraîneur(s)	BECQUET Guillaume	1968021015881
Soigneur	BAUDET Olivier	1996101036127	Soigneur	BELMUGHOUB Nacer	1967611013704
Adjoint-terrain	RIGAUD Daniel	1992091918048	Adjoint-terrain	BELAÏD Nédy	1979071053205
Médecin *			Médecin *	Timothy DEYER-CH	1987111369691

* En cas de non-présence physique d'un Médecin, porter les coordonnées téléphoniques du Médecin de garde :

JUGES DE TOUCHE

Nom : COUPEREZ	Prénom : Jean-Pierre	Nom : BAYART	Prénom : Benoît
Tél. : 069001718	N° licence : 1980021509785	Tél. : 06.87.27.26.87	N° licence : 1997101949232

DIRIGEANT DÉLÉGUÉ AUX OPÉRATIONS DE CONTRÔLE ANTI-DOPAGE DE L'ASSOCIATION LOCALE

Nom : RIGAUD	Prénom : Daniel	N° de licence : 1967051026729
--------------	-----------------	-------------------------------

VISAS DES RÉDACTEURS DE LA FEUILLE DE MATCH AVANT LE COUP D'ENVOI

Nom : RIGAUD	Prénom : Daniel	Nom : VANKESBEULQUE	Prénom : Jean-Michel
Fonction : Vice-président DAT		Fonction : DAT	
Signature :	N° licence : 1992091918048	Signature :	N° licence : 1967051026729

**COMPÉTITIONS TERRITORIALES
SAISON 2018 - 2019**

N° de rencontre: 201819 452019701918 RCT
Figure sur les convocations de l'arbitre, des associations ou du représentant fédéral



Rapport à transmettre par l'officiel de la rencontre à la ligue gestionnaire de la compétition

**RAPPORT
D'ARBITRE**

Date de la rencontre	Club organisateur	Compétition	Poule
11.11.18 RC Thiérache	Tél. 0323986025	1 ^e 2 ^e Série	

Arbitre	NOM SANAY	Prénom Pierre	HdF	Ligue	N° licence 1966041307327	Tél. 0682316661
Entraîneur (Si absence d'arbitre)	/	/	/	/	/	Tél.
Représentant Fédéral	/	/	/	/	/	Tél.

A Équipe : **RC THIÉRACHE**

RÉSULTAT DU MATCH

B Équipe : **LORC**

Éléments du score	Nombre	Valeur	Points
Essai	3	5	15
But après essai	2	2	04
Essai de pénalité	7		
But de pénalité	2	3	06
Drop-goal		3	
TOTAL		25	

L'équipe **RC THIÉRACHE**

a battu / a fait match nul avec

l'équipe ... **LORC**

par **1 - 12 15 1***

à **1 - 12 15 1***

* Bien vérifier l'exactitude du résultat

Éléments du score	Nombre	Valeur	Points
Essai	1	5	5
But après essai	1	2	2
Essai de pénalité	2	7	14
But de pénalité	2	3	6
Drop-goal	1	3	3
TOTAL		25	

EXCLUSIONS TEMPORAIRES (1^{er} carton jaune)

A	N°	NOM (capitales d'imprimerie) et Prénom	N° de licence	B	N°	NOM (capitales d'imprimerie) et Prénom	N° de licence

EXCLUSIONS DÉFINITIVES / INFRACTIONS DES DIRIGEANTS DU BANC DE TOUCHE

(Compléter le tableau en mettant une croix dans la colonne correspondante aux faits reprochés, au regard du numéro, du nom, du prénom et du n° de licence de la personne concernée)

N° ou fonction	NOM et Prénom (nom en capitales d'imprimerie)	N° de licence	Équipe	Motif de l'exclusion ou de l'infraction relevée				
				Indiscipline	Autres motifs (mettre une croix)	2 nd carton jaune dans le même match	Contestation des décisions des officiels	Fuite contre l'esprit du jeu
	NE PAS RETENIR LA CARTE DE QUALIFICATION							

AUTRES INFRACTIONS

MATCH HEURTÉ* MATCH VIOLENT* BAGARRE(S)* AUTRES INCIDENTS*

MATCH ARRETE*

*Établir un rapport circonstancié (utiliser le rapport complémentaire sur la page 2)

RÉCLAMATIONS

A	Équipe réclamante :	B	Équipe réclamante :
Déposée :	<input type="checkbox"/> avant le match <input type="checkbox"/> après le match	Déposée :	<input type="checkbox"/> avant le match <input type="checkbox"/> après le match

En application de l'article 460-4, dans l'hypothèse où la réclamation sera jugée irrecevable, l'association réclamante sera débitée d'un montant de 150 € par joueur ou situation réglementaire visée(s).

MATCH À EFFECTIF INCOMPLET

A	Équipe :	B	Équipe :
Motif :		Motif :	

VISAS DES ASSOCIATIONS ET DE L'ARBITRE APRÈS LE MATCH

A	Équipe : RC Thiérache	Arbitre	B	Équipe : LORC Hargicourt
Nom : RICARD	Prénom : David	Équipe A : Équipe B :	Nom : Jean-Louis	Prénom : Jean-Hervé
Fonction : DAT		Nb de cartes de qualification jointes (réclamations)	Fonction : DAT	
N° de licence : 1670971918068			N° de licence : 167091759851	
Nb CJ Equipe A : Nb CR Equipe A : Écrire en toutes lettres « vu et pris connaissance »	Nb CJ Equipe B : Nb CR Equipe B : Signature	Nb CJ : Nb CR : Signature	Nb CJ Equipe A : Nb CR Equipe A : Nb CR Equipe B : Nb CR Equipe B : Signature	Nb CJ : Nb CR : Signature

Les dirigeants rédacteurs et l'arbitre doivent compléter tous les paragraphes de cet imprimé avec soin et précision. Leur refus de signer entraînera pour les associations une sanction financière prévue aux articles 443.5 et 511-3.3 des R.G.